

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.079

L'An Deux Mille Deux, le 19 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 JUIN 2002

DATE D'AFFICHAGE

13 JUIN 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. CAU représenté par Mme CROUE
Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mlle ISENDICK représentée par Mlle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : EXTENSION DU CENTRE DE SQUASH A ROYAN
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE ET
DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

VOTE : UNANIMITE

Devant le nombre de pratiquants grandissant de l'activité Squash, la Ville de Royan en accord avec le Club envisage de réaliser, en 2 tranches, une extension des locaux actuels comprenant la construction de 3 nouveaux courts (tranche ferme) et d'un espace d'accueil pour le public (tranche conditionnelle).

Un programme prévisionnel de l'opération a été établi par les Services Techniques en concertation avec le Club de Squash.

Un recensement préalable de maîtres d'oeuvres qualifiés a été engagé par la Ville en vue de retenir un architecte pour ce projet de construction.

Le coût global de l'opération est estimé à:

tranche ferme : 410.000,00 EUROS TTC

tranche conditionnelle : 130.000,00 EUROS TTC

L'Architecte retenu est le cabinet SASSEY qui a présenté l'Avant-Projet Détaillé à la Commission de Travaux du 23 mai 2002.

Monsieur SASSEY aura ensuite pour mission notamment de déposer les permis de construire afférents à cette extension

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'Avant-Projet Détaillé concernant l'extension du Centre de Squash, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à procéder aux dépôts de Permis de Construire nécessaires à la réalisation des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'agrandissement du Centre de Squash,
- VU l'Avant-Projet Détaillé élaboré par Monsieur SASSEY, architecte de l'opération,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 23 mai 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'Avant-Projet Détaillé concernant l'extension du Centre de Squash présenté par Monsieur SASSEY, maître d'oeuvre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à procéder aux dépôts des permis de construire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 juin 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS